



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 23 mars 2023

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy.

Etaient excusées : JOUANNEAU Fanny (pouvoir à PHILIPPE Francine), VINCENT Denise (pouvoir à GONON Florence).

GONON Florence a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

Délibération n° 2023/14 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Renouvellement des adhésions pour 2023 :

- Fondation du patrimoine : 100 €

Décision du 16 mars 2023 : acceptation de devis de l'entreprise ATELIERS CREATIFS pour un atelier « sculptures à partir de matériaux recyclés – Une forêt et ses animaux » à l'école maternelle. Montant du devis : 750,00 € TTC.

Décision du 16 mars 2023 : acceptation de devis de l'entreprise ALTRAD pour la fourniture de 6 matelas pour le refuge des Clots. Montant du devis : 1 225,56 € TTC.

Décision du 16 mars 2023 : acceptation de devis de l'entreprise ALTRAD pour la fourniture d'une table extérieure de pique-nique pour le refuge des Clots. Montant du devis : 646,80 € TTC.

Décision du 27 mars 2023 : acceptation de devis de l'entreprise BUCHER MUNICIPAL pour la fourniture d'un racleur caoutchouc nécessaire à la lame de déneigement de l'UNIMOG. Montant du devis : 973,20 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Date de dépôt en Préfecture : 03 AVR. 2023

Date de publication : 03 AVR. 2023

Le Maire,
Bernard MICHEL

